

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2016

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mardi 22 Mars 2016 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35.

Monsieur Philippe MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

I à VI – Examen et Vote du Compte de Gestion & Vote et approbation du Compte Administratif & Affectation des résultats - ANNEE 2015

→ COMMUNE :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2015 de la commune, présenté par Madame la Trésorière de Lapalisse, qui donne les mêmes résultats que la Compte Administratif qui est présenté par Monsieur le Maire.

- *APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel PALLOT, doyen de séance, délibérant sur la compte administratif 2015 dressé par Monsieur Michel LASSOT, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives dudit exercice et constate :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses prévues : 318 880.00 Dépenses réalisées : 202 254.74 Restes à réaliser : 106 456.00	Dépenses prévues : 709 946.00 Dépenses réalisées : 448 774.60
Recettes prévues : 318 880.00 Recettes réalisées : 291 289.08	Recettes prévues : 709 946.00 Recettes réalisées : 785 508.70
<i>Résultat de clôture</i> : 89 034.34	<i>Résultat de clôture</i> : 336 734.10
Résultat Global : 425 768.44 €	

- *AFFECTATION DES RESULTATS :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suite :

▶ Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCEDENT	336 734.10 € ;
▶ Affectation complémentaire en réserve (1068)	17 421.66 € ;
▶ Résultat reporté en fonctionnement (002)	319 312,44 € ;
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	89 034.34 €.

→ ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2015 de l'assainissement, présenté par Madame la Trésorière de Lapalisse, qui donne les mêmes résultats que la Compte Administratif qui est présenté par Monsieur le Maire.

- *APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF :*

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Daniel PALLOT, doyen de séance, délibérant sur la compte administratif 2015 dressé par Monsieur Michel LASSOT, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, et après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives dudit exercice et constate :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses prévues : 140 750.00 Dépenses réalisées : 106 324.40 Restes à réaliser : 30 000.00	Dépenses prévues : 53 270.00 Dépenses réalisées : 37 752.05
Recettes prévues : 140 750.00 Recettes réalisées : 140 750.20	Recettes prévues : 53 270.00 Recettes réalisées : 53 440.01
<i>Résultat de clôture</i> : 34 425.80	<i>Résultat de clôture</i> : 15 687.96
Résultat Global : 50 113.76 €	

• *AFFECTATION DES RESULTATS :*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suite :

▶ Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : EXCEDENT	15 687.96 € ;
▶ Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 € ;
▶ Résultat reporté en fonctionnement (002)	15 687.96 € ;
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	34 425.80 €.

COURRIERS / DIVERS

Néant.

FIN DE SEANCE : 21 h 35.

Le Maire,

Michel LASSOT.

